

Québec, le 10 mars 2006

## Lancement d'une campagne sur l'assurance médicaments La Régie parle aux jeunes!

La Régie de l'assurance maladie du Québec lancera le 13 mars prochain une campagne de sensibilisation sur l'assurance médicaments. Spécialement conçue à l'intention des jeunes adultes, cette campagne sera diffusée à la télévision, à la radio, sur Internet ainsi que dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Par le biais de cette campagne, la Régie souhaite faire prendre conscience aux jeunes que l'assurance médicaments est obligatoire et que chacun est responsable de voir à être assuré par la bonne couverture. Il s'agit d'un pas de plus dans l'information à la population, puisque la Régie a diffusé, l'an dernier (et rediffusé cette année), une campagne publicitaire destinée aux adultes à propos du même sujet.

Ainsi, du 13 mars au 16 avril 2006, la Régie diffusera des messages qui invitent les jeunes à visiter le site [es-tucouvert.qc.ca](http://es-tucouvert.qc.ca) pour vérifier s'ils ont la bonne couverture.

Bien que les publicités n'incitent pas les jeunes à s'adresser à leur pharmacien pour obtenir des renseignements sur l'assurance médicaments, il est possible que certains d'entre eux soient tentés de le faire.

**Pour vous éviter d'avoir à fournir des explications sur l'assurance médicaments, la Régie vous expédiera sous peu des exemplaires du tout nouveau dépliant qu'elle a produit à l'intention des jeunes.**

### **Un nouveau dépliant!**

Le dépliant qui vous sera expédié explique aux jeunes de 17 à 26 ans les règles de base en matière d'adhésion à un régime d'assurance médicaments.

Vous pourrez placer ces dépliants aux endroits habituels, comme dans vos présentoirs, ou encore en garder des exemplaires à la portée de la main durant la campagne. De cette façon, ils seront accessibles aux jeunes qui achèteront des médicaments au cours des prochaines semaines.

**Ce dépliant ne remplace pas la brochure sur le régime public** qui vous est expédiée le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année **ni le dépliant sur les produits antitabac**. Il s'agit d'un outil supplémentaire qui vous sera sans doute fort utile pendant la campagne d'information.

Nous vous remercions pour votre éventuelle collaboration.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires